

Liste des présents (par ordre alphabétique des organisations)

- **Catherine Moulin** - Certivéa
- **Julie Sardou** - Certivea
- **Jean-Yves Orsel** - DOVOP
- **Marc Daumas** - ENGIE
- **Paulo Cameijo** - ENGIE France Réseaux
- **Vincent Margout** - Grand Paris Aménagement (Reana Taheraly excusée)
- **Baptiste Estignard**- Green Soluce
- **François Desgardin**- Nexity
- **Elodie François**- Nexity Appolonia
- **Corinne Sagues-Puppo**- Ville de Puteaux
- **Emmanuel François**- SBA
- **Alain Kergoat**- SBA
- **Ilinca Vanneste**- SNEF
- **Stéphane Lelux**- TACTIS
- **Alexandre Ariaux**- TACTIS
- **Nicolas Hermolet**- TT Geomètres Experts
- **Guillaume Berson**- TT Géomètres Experts

Résumé :

- Constat : les collectivités ont besoin d'un accompagnement pour se saisir du vecteur numérique afin de mieux aménager leur territoire.
- Confirmation de l'utilité d'un guide afin de sensibiliser et d'acculturer les aménageurs/collectivités/urbanistes à ces enjeux.
- Proposition d'une trame de sommaire par Nexity (merci encore à F. Desgardin pour sa contribution), qui a servi de base de discussion à des échanges très nombreux et très riches.
- Ce qui a été retenu en synthèse pour la suite des travaux, comme ossature du guide, est de procéder à **un exercice de cas pratique générique autour d'un programme de concession d'aménagement de ZAC**, en expliquant à travers ce cas d'école :
 - a) **Ce que sont les enjeux du numérique pour l'ensemble des parties prenantes du territoires**, à commencer par les aménageurs et les collectivités (ndlr : sans oublier les usagers)

Illustrer ce que cela signifie pour chaque catégorie d'acteur avec notamment contribution possible de GPA (GPA transmet une Convention type de projet d'aménagement) et de la Ville de Puteaux

- b) **Donner des recommandations sur la rédaction une convention d'aménagement type** pour que tous ces enjeux soient bien abordés et pesés le plus en amont possible d'un projet de ce type, à commencer par : pour quelle finalité ? avec quels bénéfices ?...
- c) **Management responsable : bien penser le système de management du projet entre public et privé selon une approche systémique**, avec notamment :
 - des compétences bien définies entre les acteurs.
 - un volet « ressources et formations » (comment gérer les ressources ? comment s'appuyer sur le personnel existant (nouvelles fiches de poste) ? recours à un opérateur de services ? Quid d'un CIM Manager ? portées par le public ou le privé ?...)
- d) **Des cas d'usages emblématiques** pour permettre aux acteurs de mieux cerner ce qu'il est possible de faire et comment y parvenir
 - ⇒ Prévoir de faire remonter des cas concrets français mais aussi internationaux (ex : Barcelone suggérée par TACTIS)
- e) **CCL : Etablir les conditions nécessaires de réussite d'un projet d'aménagement, intégrant le numérique, en offrant des bases techniques compréhensibles et rassurantes avec la mise en perspective des externalités positives qu'il génère.**

Prochaine réunion :

- **Le 10 septembre de 10h à 12h**
Lieu à préciser